

Du Six huit juin mil neuf cent-dix, à dix heures du matin.

ACTE DE MARIAGE de *Espanet Albert Felicien*

âgé de vingt trois ans, né à La Grande
 département de la Sarthe le vingt cinq du mois
 de septembre mil huit cent quatre vingt six profession
cultivateur domicilié à la Gaudin département
 de la Sarthe fils majeur de Joseph Louis Joseph
Joseph département

de Nar né à La Gunde profession de cultivateur
domicilié à La Gunde département de Nar
et de Bondit Gouri Baffine née à Nes
département de Bassou Alphon son épouse, son fils, domicilié à
La Gunde Nar, se jure et a mené en parents et conjoints, d'une part.
Et de Nirine Nar Conine Gonivine,

[illegible]

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite sans opposition le samedi vingt-huit mai oul recevant civil, donnée affichée pendant le délai voulu par la loi.
2° Le acte de naissance du futur époux.
3° Le certificat de l'acte de la future et naissance de la future épouse.



et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage concernant les *droits et devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage à la date de _____ en mois de _____ mil neuf cent _____ par devant M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Vivien Vau*
Louise Genevieve d'autre Espanet Albert Sébrier

Le tout en présence de *Bondid* *Wanies*
domicilié à *Les Cours* département du *Vau*
âgé de *quarante trois* ans, profession de *dessinateur*
de la *maine*, *oncle du futur*
De *Eschquet* *van* *Baptiste*
domicilié à *La Grande* département du *Vau*
âgé de *soixante* ans, profession de *cultivateur*
Oncle du futur
De *Servator* *Henri*
domicilié à *la Prairie* département du *Vau*
âgé de *vingt huit* ans, profession de *cultivateur*
Oncle de la future
Et de *Rouge* *Hypolite*
domicilié à *Barquinhame* département du *Vau*
âgé de *quarante quatre* ans, profession de *cultivateur*
Oncle de la future

Après quoi moi Jacques Charbois, Maire de la
Commune de la garde
faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison communale et qui a été signé, avec
moi, par André de la Garde, et l'acceptation de la mère de la
future épouse qui a déclaré sur le bon sens.

* Approuvé l'ingl anota naysé mndf.

Espanet J. B. Espanet
 Miniere Marie Espanet
 Foudrie H. Perraton
 H. Roug
 Barber